



Forge du XIX^{ème} siècle

Mairie de
Montastruc de Salies
20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.42

e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr

PROCES – VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Etaients présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. BUFFALAN, BOUE, CALVET, ESQUERRE, Mmes ARTIGUES, DUCHEIN, ESTRADÉ, MAYLIN.

Secrétaire de séance : Guylaine DARMANI

Deux représentants de l'association « Bouc's and Bikes » sont venus présenter leur association et nous informer du déroulement de la course « Enduro Tots Camins » qui passera sur la Commune le 2 juillet 2023.

Après cette intervention, la Séance du Conseil Municipal a été ouverte à 19 H 30.

1° - Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire explique que la Sous-Préfecture a fait des observations sur la délibération précédente qui ne mentionnait pas les zones du PLU concernées par le Droit de Prémption. Monsieur le Maire propose donc d'annuler la délibération précédente et d'appliquer le Droit de Prémption Urbain sur les zones U du PLU.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2° - Adoption de la mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place de la nouvelle norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2024. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette mise en place.

La mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/2024 est adoptée à l'unanimité.

3° - Adhésion au service RGD du Syndicat AGEDI et désignation d'un délégué

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat AGEDI propose aux communes d'adhérer au service RGD (Règlement Général de Protection des Données) afin de les aider à rédiger ce règlement qui est obligatoire dans toutes les communes. Un délégué doit être désigné.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service RGD du Syndicat AGEDI et désigne Monsieur le Maire en qualité de délégué.

4° - Décision modificative pour paiement mise en ligne du PLU sur Géoportail et annulation d'un loyer

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation de mettre en ligne le PLU sur Géoportail. La Communauté de Communes a conclu un marché avec la Société « Pyrénées Cartographie » qui présente aujourd'hui sa facture. Cette dépense n'a pas été inscrite sur le Budget 2023. Il y a donc lieu de procéder à un virement de crédit d'un montant de 660€ de l'article 21312 vers l'article 202.

Il y a lieu également de procéder à l'annulation d'un loyer perçu à tort d'un montant de 360.72€. Pour cela, il faut procéder à un virement de crédit d'un montant de 360.72€ de l'article 615221 vers l'article 673.

Décision modificative acceptée à l'unanimité.

5° - Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et heures supplémentaires

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à régler des heures complémentaires et/ou supplémentaires au personnel communal si cela s'avérait nécessaire.

Autorisation donnée à l'unanimité.

6° - Délibération fixant le taux « promus-promouvables »

Depuis la loi du 19 février 2007, pour tout avancement de grade du personnel communal, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire et peut varier entre 0 et 100%. Monsieur le Maire propose de fixer ce taux à 100% afin de permettre à tout le personnel d'évoluer dans leur carrière.

Taux accepté à l'unanimité.

7° - Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est obligatoire de désigner au plus tard le 1^{er} juin 2023 un référent déontologue qui est chargé d'apporter aux élus tout conseil utile leur permettant d'exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques édictés par la charte de l'élu local, et en particulier de prévenir ou de faire cesser les situations de conflit d'intérêts. Les services de l'organisme HGI-ATD propose gratuitement un service mutualisé et a désigné trois de ses agents en qualité de référents. Monsieur le Maire demande de valider cette désignation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne MM. VENZAL et LAGARDE et Mme BARRERE comme référents déontologues.

8° - Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire demande aux membres désignés précédemment, s'ils souhaitent continuer à exercer cette mission. MM. ESQUERRE et BOUE n'émettent aucune objection et sont donc reconduits dans leur mission.

9° - Audit énergétique pour travaux rénovation école et logement St-Martin

Les travaux de rénovation de l'école et du logement de St Martin, peuvent prétendre à des aides de l'Etat et de la Région. Un audit énergétique doit être établi. Le SDEHG peut faire cette étude. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mandater le SDEHG. **Autorisation lui est donnée à l'unanimité.**

10° - Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Lannes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que durant deux années, le Comité des Fêtes de Lannes a réglé la location du chapiteau pour la fête locale, alors que cette dépense aurait dû être prise en charge par la Commune. Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Lannes d'un montant de 1 100€. A cet effet une décision modificative est nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1100€ au Comité des Fêtes de Lannes et de procéder à un virement de crédits de l'article 65548 vers l'article 6574 d'un montant de 1 100€.

11° - Achat tables et chaises pour la Maison des Associations

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental qui nous aiderait à faire cet achat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Ruelle de Lafuste : un courrier va être envoyé à Monsieur RIVIERE pour lui proposer l'achat de la partie longeant sa propriété.
- Présentation du parcours équestre
- Un mot va être envoyé aux associations pour leur proposer d'écrire un article qui sera inséré dans le bulletin municipal
- Lecture des courriers des associations « Femmes de Papier » et « Solidarité Ukraine » qui sollicitent une aide financière. Cette demande sera examinée lors de l'élaboration du budget 2024.
- Le panneau d'affichage de la Ribereuille sera réparé.
- Un point tri doit être rajouté à la Ribereuille : un lieu doit être déterminé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 21 Heures.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 4 juin 2023

La secrétaire de séance,
Guylaine DARMANI



Le Maire,
Bertrand LACARRERE

